

FÊTE DES CONSCRITS

Les 8 conscrits de la Classe 1959 ont célébré, dans la joie, leur prochaine majorité. Une brève et émouvante cérémonie au Monument aux Morts souligna le sérieux de cette journée parfaitement organisée par le Président de la classe, M. Bernard Olivier, et ses camarades dont les chants réjouissent tout le pays par leur joie communicative et leur parfaite tenue.

19 avril 1958 :

MATINÉE AMICALE
DES COURS DE COUTURE

Sous l'impulsion aussi dynamique que compétente de leur Monitrice, les jeunes filles fréquentant les cours de couture de la Verrerie de Portieux et de Châtel (Els Paul Perrin) ont organisé une très agréable matinée-rencontre au Club des Jeunes : amitié manifestée sous toutes ses formes et particulièrement par un goûter succulent (prélude à de futurs cours ménagers et de cuisine ?) et par des rires et chants par lesquels les jeunes filles savent si bien manifester leur joie.

27 avril 1958 :

EXPOSITION FRANCE-U.R.S.S.

Une des expositions destinées à faire connaître la vie culturelle des autres pays du monde (cette fois-ci l'U.R.S.S.) a eu lieu au Club de Jeunes grâce à l'obligeance de TRANSPARENCE qui avait prêté ses locaux à l'Association Départementale France-U.R.S.S.

Les verriers ont pu ainsi faire connaissance avec des ouvrages littéraires ou artistiques russes, entendre des disques, se procurer des timbres postes, en un mot se familiariser avec les manifestations de la vie d'autres peuples que nous avons toujours besoin de mieux connaître pour faciliter des relations de Paix et d'amitié entre hommes de la planète.

CALENDRIER DES PROCHAINES FESTIVITÉS

11 mai :

SÉANCE PRÉSENTÉE

PAR LES JEUNES ACCORDEONISTES VOSGIENS

14 mai :

CABARET-ATTRACTIONS

offert gratuitement à la Population par la CONCORDIA (20 h. 30).

Le groupe d'expression et choral de la Verrerie prêtera son concours à la soirée présentée par l'orchestre de Charmes), dans le courant de Mai.

TRANSPARENCE et la CONCORDIA donneront également leur concours à la Fête de Printemps, organisée par le Comité d'Entreprise de la Verrerie de Giroucourt le 15 mai (Ascension) - Cars prévus, s'adresser au Comité de la Concordia.

Enfin la CONCORDIA offrira, dans les semaines qui suivent des Concerts de quartier.

Rappelons l'existence de la dernière initiative de TRANSPARENCE

MUSIQUE - AMIE

- Prêt gratuit d'un électrophone et d'un choix de disques pour la durée d'une semaine
- S'inscrire le plus tôt possible (pour prendre rang) à M. Henri Clop, Président de TRANSPARENCE.

CLARTÉS - DOCUMENTS

Découper ici et à conserver

A PROPOS DES ELECTIONS CANTONALES
DES 20 et 27 AVRIL 1958

COMMENT VIT ET AGIT

Le Conseil Général

ORGANISATION :

Comme les institutions nationales, le département possède :

- Une Assemblée (le Conseil Général)
- Un pouvoir exécutif (le Préfet).
- Il y a un Conseiller par canton
- Elu au suffrage universel
- La durée du mandat de Conseiller Général est de 6 ans
- Le Conseil Général se renouvelle par moitié tous les 3 ans.

FONCTIONNEMENT :

Le Conseil Général se réunit au moins 2 fois par an en Sessions Ordinaires :

- La première fois pour voter le budget annuel.
- La deuxième fois pour voter le budget supplémentaire.
- Il peut en outre se réunir plus souvent en sessions extraordinaires.
- Le Conseil Général crée, dans son sein, des Commissions de travail.

ATTRIBUTIONS :

- 1) Financières : Prévoir les dépenses du département et les recettes correspondantes.
- 2) De gestion : Le Conseil Général détient le pouvoir de décision sur l'administration des biens et immeubles appartenant au Département, entretien des chemins départementaux, gestion des services publics départementaux (Office Départemental d'H.L.M.), transports départementaux, laboratoire d'hygiène, répartition des crédits d'allocation scolaire, subventions aux œuvres les plus diverses, etc., etc.
- 3) Economiques : De plus en plus, le Conseil Général se préoccupe de la situation et de l'avenir économique du Département.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES VOSGES

QUELQUES CHIFFRES :

Budget Départemental des Vosges :

1934	45.558.798 frs
1938	124.052.900 frs
1952	1.728.495.746 frs
1955	2.138.615.630 frs
1958 (projet)	2.735.925.911 frs

— Le Budget que devra donc approuver ou désapprouver le Conseil Général, cette année, est de plus de 2 milliards et demi.
(A titre de comparaison le Budget du Département du Nord est de plus de 15 milliards).

- Les plus importants chapitres du Budget départemental des Vosges sont :
 - Dépenses d'aide Sociale sous toutes ses formes : 60 % du budget total.
 - Réseau routier : 26 % du budget total.
- Depuis plusieurs années l'effort du Conseil Général s'exerce surtout dans le domaine :
 - De l'aide sociale.
 - Immeubles départementaux.
 - Logement.
 - Encouragement à l'industrie, commerce, agriculture.
 - Dépenses d'Education Nationale.

REFLEXION :

Il faut remarquer que le Conseil Général des Vosges ne comprend pas assez de Conseillers Généraux ouvriers, destinés à faire entendre le point de vue des travailleurs vosgiens qui représentent une part très importante de la population de notre Département.